

AGEPA

Association genevoise de parents et amis des bénéficiaires de la SGIPA

Case postale 1166 – 1211 Genève 26 – Fax No. 022:550.10.92

www.lagepa.ch

Procès-verbal

de

l'Assemblée générale ordinaire

qui s'est tenue le mardi 9 mai 2017

dans le bâtiment Bois-des-Frères, route du Bois-des-Frères 52, Le Lignon

L'Assemblée générale est ouverte à 20 heures sous la présidence de M. Jean-Claude Nicole, qui souhaite la bienvenue à chacun au nom du Comité et se réjouit que l'Assemblée puisse à nouveau se tenir dans le bâtiment Bois-des-Frères où les membres de l'AGEPA sont toujours heureux de se retrouver. Il salue la présence de M. Patrick L'Hôte, directeur général de la SGIPA, de Mme Iris Currat, directrice administrative et financière de la SGIPA, de M. Laurent Bonvin, responsable du secteur Travail & Emploi, de M. Jean-Yves Vaumoron, responsable du secteur Hébergement & Accompagnement, de plusieurs collaborateurs de la SGIPA, ainsi que de M. Angelo Pronini qui a dirigé la SGIPA jusqu'en automne dernier.

Quelques membres se sont excusés pour cette Assemblée qui est la douzième à se tenir depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 24 février 2005, au cours de laquelle avait été prise la décision de relancer l'Association de la S.G.I.P.A., devenue AGEPA. Au nombre de ces membres figure M. René Milliquet, que des soucis de santé tiennent éloigné. L'Assemblée lui exprime et transmet ses pensées chaleureuses.

L'ordre du jour de l'Assemblée, daté du 13 avril 2017, n'a suscité aucune proposition individuelle (art.8, let.a des statuts), ni remarque. Il est donc traité comme suit :

1. Constitution de l'Assemblée :

Il est constaté que la convocation de l'Assemblée a été annoncée par lettre du 27 février 2017, à laquelle avaient déjà été joints les comptes de l'exercice 2016 et le Rapport d'activité pour l'année 2016. La communication précoce de ces deux documents a permis aux destinataires d'en prendre connaissance de la manière la plus adéquate. La date de l'Assemblée a été confirmée par lettre du 13 avril 2017, en même temps qu'était communiqué l'ordre du jour, dans le respect du délai de 20 jours (art.8, let.a des statuts). Cette lettre accompagnait en outre le Plan d'action pour les années 2017 et 2018.

Etant entendu que la présente Assemblée n'est pas soumise à un quorum de présence, il résulte de ce qui précède que l'Assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Mme Janine Lagrange et Mme Pippo La Macchia sont désignées comme scrutatrices.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au chiffre 2 de l'ordre du jour.

2. Rapport d'activité concernant l'exercice 2016 :

2.1 Présentation :

Chaque responsable de secteur au sein du Comité répond aux questions posées et apporte les compléments requis :

- **Fonds d'Aide urgente** : En l'absence de questions, Mme Laurence Nicolet recommande à chacun, notamment aux collaborateurs de la SGIPA, de présenter les demandes d'aide avant que les dépenses en cause aient été effectuées, étant souligné que, de toute façon, une aide indispensable n'est pas refusée pour cause de présentation tardive.

Mme Janine Lagrange remercie le Comité d'avoir octroyé un don au programme éducatif pour des jeunes birmans en situation de handicap mental, réfugiés en Thaïlande.

- **Accueil et Dialogue** : En l'absence de questions, Mme Séverine Lagrange rappelle l'action lancée en 2016 par l'AGEPA pour la création de « cartes de légitimation » au nom des bénéficiaires de la SGIPA et indique que des « formulaires de demande de carte » sont à disposition de ceux qui souhaitent en commander une. Elle souligne en outre que le Cercle Accueil et Dialogue est toujours prêt à répondre aux questions et aux besoins de conseils de parents, notamment étrangers, qui ne sont pas familiers avec la langue française ou avec les structures de nos institutions.
- **Assistance juridique et judiciaire** : En l'absence de questions, M. Roland Azzeletti se réfère à la prochaine publication de la brochure consacrée aux « actes juridiques (quotidiens et spéciaux) des personnes en situation de handicap mental ».

Il est mentionné par ailleurs que l'AGEPA a pris en charge les honoraires d'avocates qui sont intervenues dans des procédures judiciaires concernant trois bénéficiaires de la SGIPA.

- **Investissement immobilier**. En l'absence de questions, M. Jean-Claude Timmerman, concernant le bâtiment Bois-des-Frères, recommande à chacun de bien observer les nombreux changements effectués dans l'aménagement des lieux entourant notre bâtiment (mesures de sécurisation du trafic sur la route du Bois-des-Frères, réalisation d'un passage de sécurité au débouché du chemin Barde sur la route du Château-Bloch, création d'un passage protégé sécurisé pour la traversée du chemin Barde à hauteur des arrêts TPG vers le Mc Donald's, implantation d'un « abri bus » à l'arrêt TPG à hauteur de notre bâtiment).

Concernant le projet d'ensemble résidentiel, M. Jean-Claude Nicole se réfère à la seconde partie de l'Assemblée, au cours de laquelle M. Ugo Togni et sa collaboratrice, Mme Marta Mato, présenteront le projet.

- **Site « lagepa.ch »** : En l'absence de questions, M. Charly Galley constate que, sur la base des informations qui lui sont transmises, notre site est régulièrement mis à jour.

2.2 Discussion :

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

2.3 Vote :

A l'unanimité, sans abstention, le Rapport d'activité est approuvé et décharge est donnée au Comité pour l'accomplissement de son mandat.

3. Comptes de l'exercice 2016 :

3.1 Présentation :

Le Président souligne ce qui suit :

- L'actif s'élève à CHF 7,3 mio, dont des liquidités de CHF 352'320.-.

- Le montant de l'emprunt hypothécaire a été réduit à CHF 1'601'900.-, unique dette figurant dans notre bilan.
- Le capital social s'élève à CHF 5,320 mio, plus les provisions de CHF 211'245.-.
- Le bénéfice net de l'exercice s'établit à CHF 172'780.-.
- Les produits ont représenté CHF 315'648.- (notamment : cotisations, loyers, vente d'électricité photovoltaïque).
- Quant aux charges, elles ont été de CHF 129'863.- (notamment : intérêts hypothécaires, droit de superficie, ensemble résidentiel), étant noté que, sur la dette hypothécaire moyenne en 2016, le taux d'intérêt a été réduit à 2,3%.

Concernant le Rapport de l'organe de révision des comptes, daté du 7 mars 2017, il est tenu à la disposition de chacun. Il confirme que les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

3.2 Discussion :

Personne ne demandant la parole, il est passé au vote.

3.3 Vote :

A l'unanimité, sans abstention, les comptes de l'exercice 2016 sont adoptés.

4. Budget 2017 :

4.1 Contrôle budgétaire 2016 :

Alors que le budget pour 2016 s'élevait à CHF 22'500.-, les dépenses effectives ont été de CHF 13'707,70. L'économie s'explique notamment par le renvoi à 2017 de la publication de notre quatrième brochure, par une absence de dépenses au titre de Accueil & Dialogue, ainsi qu'à un moindre montant de « Divers ».

La discussion étant ouverte, il est constaté que le contrôle budgétaire n'appelle pas de question ou remarque.

4.2 Budget 2017 :

Selon le document distribué, le budget 2017 s'élève à CHF 25'400.-, dont CHF 5'000.- pour l'Aide urgente, CHF 1'500.- pour l'assistance juridique & judiciaire, CHF 9'500.- pour la brochure et CHF 5'000.- pour les « Divers ». Il est souligné que les frais de fonctionnement ne sont que de CHF 8'400.- (montant inférieur au produit des cotisations), tandis que le coût des prestations offertes par l'AGEPA est, lui, de CHF 17'000.-. Ce rapport met en évidence la modicité des frais de fonctionnement, argument très favorable à l'égard de nos donateurs. En revanche, il faut être conscient que ce résultat provient de ce que beaucoup de frais ne sont pas facturés à l'AGEPA (repas, affranchissements postaux, multiples dépenses de bureau, etc.), frais qui, un jour peut-être, seront facturés en tout ou en partie.

La discussion étant ouverte, Mme Janine Lagrange exprime l'avis que le poste « Assistance juridique & judiciaire » devrait être augmenté. Il est répondu que la charge pour l'exercice 2016 a été exceptionnelle, en sorte que la prévision pour 2017 est confirmée.

Cela étant, il est passé au vote et le projet de budget de CHF 25'400.- est adopté à l'unanimité, sans abstention.

Un membre propose alors que la cotisation soit augmentée de CHF 5.- en 2018, ce qui signifierait une augmentation deux années de suite et ne serait probablement pas bien accepté par nos membres. Mise aux voix, la proposition n'en recueille qu'une.

Il est en revanche décidé à la quasi-unanimité, avec deux voix contre et une abstention, d'inscrire la question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale 2018.

5. Election du Comité pour les années 2017 et 2018 :

Le Président rappelle que les membres du Comité sont élus pour une durée de deux ans (article 8, let.b des statuts) et immédiatement rééligibles. Les dernières élections remontant à l'Assemblée générale 2015, les mandats sont arrivés à expiration.

Depuis 2015, le Comité se compose de Mmes Séverine Lagrange et Laurence Nicolet, ainsi que de MM. Roland Azzeletti, René Milliquet, Jean-Claude Timmerman et Jean-Claude Nicole. Le Président saisit l'occasion de remercier très sincèrement chaque membre du Comité de l'engagement qui a été le sien au cours de ces deux ans, reflet de l'esprit de cohésion et de collaboration qui règne au sein du Comité.

M. Roland Azzeletti a souhaité se retirer du Comité et ne sollicite donc pas le renouvellement de son mandat. Au nom du Comité et, plus largement, de l'ensemble des membres de l'AGEPA, M. Azzeletti est remercié pour la fidélité de son engagement, qui remonte à la relance de l'Association, en 2005, et s'est poursuivi douze années durant, période pendant laquelle le Comité a tenu non moins de 61 séances. Il est rendu hommage à la rigueur avec laquelle M. Azzeletti a toujours exprimé le point de vue d'un père de bénéficiaire. En témoignage de reconnaissance, il lui est remis un cadeau qui en est le symbole.

M. Azzeletti remercie à son tour et dit l'intérêt qu'il a pris à œuvrer au sein du Comité. Il évoque en particulier l'expérience de la réalisation du projet « Bois-des-Frères », à savoir : comment, sans rien au départ, sinon une volonté inflexible, un objet a été recherché, un bâtiment a été trouvé, des fonds ont été réunis, les travaux ont été exécutés et des places de travail ont été aménagées, palliant la pénurie qui sévissait alors dans les Ateliers protégés.

Un autre retrait est enregistré, celui de Mme Laurence Nicolet qui, récemment nommée membre du Conseil de la Fondation SGIPA, ce dont elle est chaudement félicitée, ne peut plus siéger au Comité. Heureusement, la collaboration ne cesse pas pour autant, car Mme Nicolet a accepté de continuer d'assumer la responsabilité du Fonds d'aide urgente, en sorte qu'elle sera invitée à participer à toutes les séances du Comité.

En fonction de ce qui précède, quatre membres demeurent disponibles pour assumer un nouveau mandat : Mme S. Lagrange ainsi que MM. R. Milliquet, J.-C. Timmerman et J.-C. Nicole. Pour compléter cette composition, le Comité propose dès lors la nomination de deux nouveaux membres, à savoir Mme Stéphanie Durrleman et M. Charly Galley.

Mme Durrleman, qui est chercheuse à l'Université de Genève, a trois enfants, dont un fils de 18 ans, autiste, qui suit le CISP. Quant à M. Galley, qui a siégé jusqu'en avril dernier au Conseil de la Fondation SGIPA et avait atteint la limite de trois périodes de mandat, il gère depuis plusieurs années notre site « lagepa.ch ».

En l'absence d'autres propositions, l'Assemblée procède à une élection en bloc du Comité pour les années 2017 et 2018. Par applaudissement, Mmes Stéphanie Durrleman et Séverine Lagrange, ainsi que MM. Charly Galley, René Milliquet, Jean-Claude Timmerman et Jean-Claude Nicole sont élus. Ils remercient les membres présents de l'Association de leur confiance. Egalement par applaudissement, sont élus vice-président M. Galley et président M. Nicole.

6. Plan d'action pour les années 2017 et 2018 :

Ce plan d'action, joint à la convocation du 13 avril dernier, poursuit la réalisation des objectifs fondamentaux de l'AGEPA et met l'accent sur deux objectifs ponctuels : la publication de la brochure juridique et la mise en œuvre du projet d' « Ensemble résidentiel ».

La discussion étant ouverte pour toute remarque ou proposition, et la parole n'étant pas demandée, l'Assemblée prend acte du plan d'action pour les années 2017 et 2018.

7. Divers :

Le Président rappelle que M. Angelo Pronini a pris sa retraite en automne dernier, après 15 années passées à la direction de la SGIPA. Son engagement y a été intensif mais en outre créatif, car il fallait conduire l'institution vers son adaptation à des besoins en profonde transformation. Durant ce temps, l'équipe de direction de la SGIPA a été renforcée et les relations avec l'AGEPA ont été resserrées, dans le cadre d'une collaboration empreinte d'amitié, de confiance et d'efficacité. Le Président se réjouit d'autant plus qu'en quelques mois, une relation de même qualité ait pu se nouer avec le nouveau directeur général de la SGIPA, M. Patrick L'Hôte.

En témoignage de sa reconnaissance pour le travail accompli au service des bénéficiaires de la SGIPA, il est remis, au nom du Comité et de tous les membres de l'AGEPA, un cadeau accompagné de vœux chaleureux pour que cette retraite se passe dans les meilleures conditions et, surtout, avec la santé.

M. Pronini remercie l'AGEPA de l'appui qu'il a toujours trouvé auprès d'elle et des surprises qu'elle lui a réservées. En effet, l'AGEPA s'est régulièrement fixé des objectifs qui paraissaient difficilement atteignables et qu'elle a pourtant tenus. Il cite l'exemple du projet « Bois-des-Frères », qu'il a considéré comme un miracle, et forme dès lors le vœu qu'il en aille de même pour le projet « Ensemble résidentiel ». M. Pronini conclut en redisant le plaisir qu'il a eu à collaborer avec l'AGEPA et en félicitant le Comité et son Président des résultats obtenus.

Plus personne ne demandant la parole, la partie administrative de l'Assemblée est close.

Passant dès lors à la seconde partie, soit à la présentation du projet « Ensemble résidentiel », le Président accueille M. Ugo Togni et sa collaboratrice, Mme Marta Mato, du bureau d'architectes Nomos, ainsi que M. Jérôme Galliato, de la société DEFI TCT SA. M. Togni et Mme Mato commentent le projet en présentant un « Power Point » et une maquette. L'accent est mis sur la flexibilité offerte à l'occupation de chacun des trois étages et de chacune de ses 11 chambres d'accueil, sur les affectations envisagées et sur la possibilité de louer à des étudiants les locaux temporairement non retenus par la SGIPA.

Les participants à l'Assemblée prennent connaissance avec intérêt de ces perspectives et du calendrier envisagé (dépôt de la demande définitive d'autorisation de construire en été 2017, obtention de l'autorisation jusqu'au début de 2018, exécution des travaux de construction en 2018 et 2019, achèvement à fin 2019 / début 2020). Plusieurs parents disent leur espoir et soulagement de pouvoir compter sur ces nouvelles capacités d'hébergement.

De nombreuses questions sont en outre posées auxquelles répondent M. Togni, Mme Mato, M. L'Hôte et M. Nicole.

Au terme de cette partie, et après avoir remercié M. Togni, Mme Mato et M. Galliato de leur engagement au service du projet, le Président clôt l'Assemblée à 21 heures 45, non sans avoir également remercié l'ensemble des participants de leur présence et de leur attention.

Le Président :

Jean-Claude NICOLE

Le Vice-président :

Charly GALLEY